

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020

Présents : Michelle GILLY – Josiane MARCON – Jérôme SERTURINI – Emmanuel RAOUX
Sébastien MARNAS - Aurélie LESPEL – Anne CAILHOL – Jacques DE RICHEMONT
Françoise BOIRON

Absents : BACCAN Séverine – SOLEILHAC Cédric

Madame le Maire après avoir rappelé l'ordre du jour, commence le conseil municipal à 20h30

DELIBERATIONS:

Soumis au vote le compte de gestion et le compte administratif 2019 ont été approuvés à l'unanimité par les conseillers municipaux

Vote des restes à réaliser 2019 (RAR)

Les restes à réaliser sont les dépenses prévues en 2019 mais dont les travaux ne sont pas terminés en 2019

L'état de ces restes à réaliser est de 81 884 €.

Le report de ces restes à réaliser est essentiellement consacré au parcours permanent de la valorisation du patrimoine du bourg et la création d'un parking

Vote du budget 2020 :

Madame Le Maire avant de soumettre au vote le budget 2020 rappelle que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile.

Il est divisé en 2 parties :

- Une section de fonctionnement pour les dépenses courantes (énergie, eau, entretien des bâtiments, voiries, les charges du personnel...) nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité et les recettes fiscales et les dotations de l'Etat qui permettent de recouvrir ces dépenses
- Une section d'investissement pour les opérations d'équipements qui augmentent la valeur du patrimoine de la commune compensés par des recettes constituées de dotations, fonds de compensation de la TVA, subventions diverses...).

Section Fonctionnement :

Les dépenses prévues en 2020 sont de 187 629.27 €.

Les recettes prévues sont de 187 629.27 €.

Section d'investissement :

Les dépenses d'équipement sont de 134 845.08 € reprenant les RAR 2019 d'un montant de 81 884 €

La totalité des dépenses d'investissement est de 149 302 €

La plus importante opération d'investissement est l'opération appelée Village de caractère (parcours permanent de valorisation du bourg et la création d'un parking)

Les recettes d'investissement d'un montant de 149 302 € comprennent 2 subventions accordées, une par la région Auvergne Rhône-Alpes et l'autre par l'Etat (DSIL) pour le financement du parcours permanent de valorisation du bourg.

Voir en annexe le tableau récapitulatif des investissements.

Le Budget primitif 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Vote des taxes locales :

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes locales.

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Suite aux élections municipales, une nouvelle commission doit être instituée.

Pour cela, la direction départementale des finances publiques demande de faire une proposition de 24 noms pour être commissaire à la commission communale des impôts directs

Le directeur départemental des finances publiques désignera 12 commissaires parmi les 24 proposées.

Cette commission chaque année doit donner son avis sur les modifications des locaux d'habitation

Désignés par l'administration fiscale

Le conseil s'est terminé à 23h40

FUL : Aide au logement :

Comme chaque année, Ardèche Département et l'Union Départementale des centres communaux d'Action sociale sollicitent les communes à contribuer aux aides pour permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

La participation financière est 43.60 € pour la commune de Saint Laurent sous Coiron.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette démarche.

Soutien au commerce de proximité :

Suite à la crise du COVID-19, la commune peut accorder une exonération de loyer commercial au 'Bistrot de la commune'. Pour cela, le conseil municipal doit délibérer et décide de lui accorder une remise gracieuse de loyers commerciaux pour la période du 15 mars 2020 au 15 juin 2020.

Constitution de la commission locale de l'AVAP (document d'urbanisme) :

A l'issue des élections municipales du 15 mars 2020, la commission locale de l'AVAP doit être renouvelée.

Par délibération, les conseillers municipaux ont désigné les 15 personnes qui composeront cette commission et qui devront se prononcer sur l'évolution de ce document AVAP pour la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de la commune.

Voirie 2020 : Un rendez-vous sera pris avec le Département Ardèche, services des routes pour envisager les travaux nécessaires au bon entretien des routes communales

Création d'un parking : Le conseil municipal a décidé de créer un parking de 12 places avec un extension possible du nombre de places.

Pour cela, la commune va acquérir un terrain, proche du bourg, qui sera aménagé et qui permettra aux visiteurs de découvrir le village et le parcours permanent de valorisation du bourg.

C'est l'entreprise GEO-SIAPP qui accompagne la commune dans ces travaux.

Distribution de masques : la communauté des communes Berg et Coiron a reçu les masques

Commandés pour la population de Berg et Coiron.

D'un commun accord, les communes adhérentes ont décidé de distribuer ces masques un peu plus tard estimant que pour le moment tout le monde a été servi.

La fibre optique : Le premier marché s'étant avéré infructueux, c'est l'entreprise AXIONE filiale de BOUYGUES qui a obtenu le marché.

Une 1ère rencontre a eu lieu avec la communauté de communes Berg et Coiron, ce jeudi 11 juin 2020. L'étude de faisabilité devrait se terminer en fin d'année 2020. Les travaux devraient

MAIRIE DE SAINT LAURENT SOUS COIRON

commencés sur les communes de Lussas, Darbres, Saint Germain, Mirabel et Saint Laurent sous Coiron en début d'année 2021.

La fibre desservira une majorité des maisons de notre territoire d'ici la fin de l'année 2021.

Commission citoyenne : Une commission citoyenne se met en place. Une 1ère réunion aura lieu d'ici la fin du mois pour définir son mode de fonctionnement.

Le conseil municipal s'est terminé à 23h45